

Soutien des cantons romands au Centre sur les croyances

Vaud, le Valais et le Tessin continueront à verser leurs subventions.

La fermeture du Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), basé à Genève, n'est pas du goût des autres cantons partenaires. Réunis lundi soir au sein du conseil de fondation du CIC, les représentants de Vaud, du Valais et du Tessin ont annoncé le maintien de leurs subventions, au total 60 000 francs. «Cela permettra au centre de fonctionner jusqu'à la fin mai», précise Me François Bellanger, président du conseil de fondation.

Mais la survie de cette institution dépendra de Genève. Si le Grand Conseil maintient sa décision de ne pas accorder les 200 000 francs annuels de subsides (*lire nos éditions du 19 décembre*), cela signifiera la mort du centre. «Dans le cas contraire, les autres cantons romands pourraient augmenter leurs contributions pour 2009», poursuit Me Bellanger.

Le Centre d'information sur les croyances a été créé en 2002 à la suite du drame de l'Ordre du Temple solaire. Tout un chacun peut s'y adresser pour obtenir des informations, par exemple des parents dont un enfant fréquenterait une secte. Seule institution de ce type en Suisse

Le président



Me François Bellanger.
«Cela permettra au centre de fonctionner jusqu'à la fin mai.» (CHRISTIAN BONZON)

romande, elle a répondu à plus de 400 demandes en 2007.

Lors des discussions sur le budget le 14 décembre, la majorité du Grand Conseil a décidé de ne plus lui accorder de subvention. Elle a suivi l'UDC, pour qui ce centre serait devenu obsolète et constituerait un double de l'Observatoire des religions de Lausanne. Les socialistes et les radicaux réclameront un nouveau débat parlementaire pendant la session des 24 et 25 janvier.

Jean-Yves Cléménzo

T.de G. r. 9.01.08, p. 25